

# Synthèse

Dans le cadre de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), une nouvelle cartographie des intercommunalités est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Sur l'ensemble du territoire de Corse, cela se traduit par la création de 19 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : deux communautés d'agglomération (CA) et 17 communautés de communes (CC). Cette refonte réduit le nombre d'EPCI qui était de 27 auparavant ; huit intercommunalités ont gardé leurs délimitations antérieures. Ces modifications sont principalement dues à la taille minimum demandée par la loi : 15 000 habitants, avec une dérogation à 5 000 pour les territoires montagneux. La Corse étant une « montagne dans la mer », seuls quatre EPCI dépassent les 15 000 résidents : les deux CA du Pays Ajaccien et de Bastia ainsi que les CC de Marana-Golo et du Sud Corse.

## Des territoires aux profils différents

Les intercommunalités de l'île sont plurielles. Avec 917 km<sup>2</sup>, la CC Spelunca-Liamone est la plus vaste, 13 fois plus étendue que la plus petite, la CA de Bastia. La CA du Pays Ajaccien est la plus peuplée avec 84 000 habitants en 2015, tandis que la CC de l'Oriente a la plus faible démographie avec 6 100 résidents. La Corse est une île peu densément peuplée, 37 habitants par km<sup>2</sup>. Au sein des intercommunalités, les différences sont importantes, variant de 7 habitants par km<sup>2</sup> dans la CC Pasquale Paoli à 836 pour la CA de Bastia. Six intercommunalités sont en deçà des 20 habitants/km<sup>2</sup> et seulement trois dépassent les 100 habitants/km<sup>2</sup>.

## Une population en croissance

Entre 2010 et 2015, la Corse enregistre une croissance démographique de 1,1 % par an. Parmi les EPCI, sept affichent une hausse de leur population supérieure à ce taux. Il s'agit de l'intercommunalité du Sud Corse (1,7 %) et des CC situées à proximité des deux pôles urbains d'Ajaccio et de Bastia : Marana-Golo, Celavu-Prunelli, la Costa Verde, la Pieve de l'Ornano, la Castanaccia-Casinca et le Nebbiu-Conca d'Oro (taux variant de 2,5 % à 1,3 %). Seule la CC Pasquale Paoli perd des habitants sur la période, du fait d'un solde naturel négatif (davantage de décès que de naissances) qui n'est pas compensé par l'arrivée de nouveaux résidents.

## Des intercommunalités vieillissantes

Depuis 2013, le solde naturel de la Corse est négatif. Cela est une conséquence du vieillissement de la population. Sur les cinq dernières années, seuls trois EPCI ont un solde naturel positif : Marana-Golo, Sud Corse et Calvi Balagne. Leur population est plus jeune qu'au niveau régional. En particulier, dans les CC de Marana-Golo et du Sud Corse, seuls 14 % et 18 % des habitants ont plus de 65 ans (22 % en région). Les intercommunalités les plus rurales sont logiquement les plus âgées. Ainsi, la part des plus de 65 ans atteint 32 % dans la CC Spelunca Liamone et 31 % dans le Cap Corse.

## Une économie présentielle

Globalement, l'économie de l'île est tournée vers la satisfaction des besoins des résidents, caractéristique de l'ensemble des intercommunalités. Les services et la construction sont des piliers des EPCI insulaires. Néanmoins, la plaine orientale et les communautés de communes qui la composent sont restées des territoires agricoles. Autre spécificité, le tourisme : bien que présent partout, il est surreprésenté dans les CC du Sud Corse et de Calvi Balagne (respectivement 19 % et 11 % de l'offre d'hébergement marchand de l'île).

## Les 19 intercommunalités de corse



Source : Insee

## Des mobilités polarisées sur les pôles d'emploi

Les habitants des intercommunalités proches des bassins d'emploi d'Ajaccio et de Bastia présentent une mobilité domicile-travail élevée. Le phénomène de résidentialisation est particulièrement marqué dans la CC Celavu-Prunelli où les trois quarts des actifs en emploi travaillent hors de l'EPCI. De même, dans la Pieve de l'Ornano, le Cap Corse, la Marana-Golo et la Castanaccia-Casinca, plus d'un actif sur deux travaille hors de sa zone de résidence. La plus grande stabilité revient à la CC du Sud Corse : 95 % des actifs qui y résident y travaillent.

## Des inégalités de revenus marquées

La CC de l'Oriente enregistre les revenus les plus faibles de l'Île avec un revenu disponible de 16 620 €. C'est également dans ce territoire que le taux de pauvreté est le plus élevé, un habitant sur trois vit en dessous de ce seuil contre un sur cinq en moyenne régionale. C'est dans la périphérie ajaccienne que l'on trouve la situation opposée, les CC de la Pieve de l'Ornano et Celavu-Prunelli affichent les revenus les plus élevés (resp. 22 700 € et 21 650 €), le taux de pauvreté y est inférieur à 14 % (20 % en région).